

# PIÈCES JOINTES à la Demande de Permis de Construire

## Création d'une Station de Maintenance TGV à CHANTENAY

Aménagement du faisceau ferroviaire, Création et réhabilitation de bâtiments

Rue de la gare de Chantenay, 44 100 NANTES

### MAÎTRE D'OUVRAGE (LE DÉCLARANT)

**SNCF VOYAGEURS - TGV Intercités**  
 Direction des Opérations Industrielles  
 Campus Jade  
 1-3 Avenue François Mitterrand  
 93200 SAINT DENIS

### PILOTAGE DU PROJET (AMO)

**SNCF Réseau - Direction Générale Industrielle & Ingénierie**  
 Agence Projets Bretagne Pays de Loire  
 33 rue Pré Gauchet - BP 34112  
 44041 NANTES cedex 01

### MAÎTRE D'ŒUVRE

**Architecte**  
**JFS Architectes**  
 174/178 quai de Jemmapes  
 75010 Paris

### Bureaux d'études

FERROVIAIRE	SETEC FERROVIAIRE
ECONOMIE - OPC	SETEC FERROVIAIRE
SECURITE	SETEC FERROVIAIRE
STRUCTURE	SETEC SERIGE
FLUIDES	SETEC SERIGE
VRD / GENIE CIVIL	SETEC INTERNATIONAL
ECOCONCEPTION	SETEC INTERNATIONAL
GEOTECHNIQUE	SETEC TERRASOL

### NATURE DES TRAVAUX

Ce projet de création d'une station de maintenance TGV de Chantenay s'inscrit dans l'emprise existante du site ferroviaire de Chantenay, à l'ouest de la gare de Nantes et au nord de la rue des usines.

Ce projet consiste notamment en la création d'un atelier 2 voies fosses passerelles, d'une machine à laver, d'un nouveau bâtiment tertiaire et logistique et de la réhabilitation d'un bâtiment existant. Des bâtiments satellites de support sont également prévus (locaux techniques et magasins), ainsi qu'une refecton du faisceau de voie.

### DONNÉES PRINCIPALES

PLUm : zone UEi (+partie UMc, UMep, UMa)

### PARCELLES CADASTRALES :

Parcelle n° 000 IW 50, d'une surface de :	99 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 000 IW 51, d'une surface de :	2 792 m <sup>2</sup>
Parcelle n° 000 IW 52, d'une surface de :	10 752 m <sup>2</sup> [enclavée dans la IW53]
Parcelle n° 000 IW 53, d'une surface de :	142 522 m <sup>2</sup>

Toutes à l'adresse : Rue de la gare de Chantenay, 44 100 Nantes

SURFACE TERRAIN : **156 165 m<sup>2</sup>**

---

## Liste des ANNEXES

[ CERFA n° 13409\*15 ]

### ANNEXES OBLIGATOIRES

- PC01.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7a du code de l'urbanisme]
- PC02.** Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]
- PC03.** Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10b du code de l'urbanisme]
- PC04.** Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]
- PC05.** Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10a du code de l'urbanisme]
- PC06.** Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10c du code de l'urbanisme]
- PC07.** Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10d du code de l'urbanisme]
- PC08.** Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10d du code de l'urbanisme]

### ANNEXES SELON LA NATURE OU LA SITUATION DU PROJET

- PC11.** Etude d'impact ou sa décision de dispense [Art. R. 431-16a du code de l'urbanisme]
- PC12.** Attestation sismique [Art. R. 122-36 du code de la construction et de l'habitation]
- PC13.** Attestation étude PPR [Art. R. 431-16f du code de l'urbanisme]
- PC16-1.** Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie.  
[Art. R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation]  
[Art. R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation]  
[Art. R.431-16j du code de l'urbanisme]

### ANNEXES DÉMOLITION

- PC27** Permis de démolir [Art. R. 431-21b du code de l'urbanisme]

### AUTRES ANNEXE

[Plans à grande échelle pour faciliter l'instruction]

#### PLANS FORMAT A1-A0

1. PC2 annexes réseaux : Plans
1. PC2 annexes réseaux : Notices